



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 09 AVRIL 2026 -

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DELEGUES DES DIFFERENTES INSTANCES

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

1- Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les 31 délégations concernant la commune.

2- Nomination de conseillers municipaux délégués,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les arrêtés pris concernant les délégations de fonctions aux 5 adjoints au maire: Romain JEZEGOU sera en charge des finances, voirie, espace rural (agriculture et bocage) et l'environnement, Urbanisme, Logement et cadre de vie et PCS - Christelle CORVEZ sera en charge de l'enfance, jeunesse, affaires scolaires et Etat Civil – Jean-Luc PAUGAM est en charge les sports, animations et équipements sportifs, Emmanuelle POSTEC s'occupera du CCAS, gestion du personnel et prévention et enfin Clément ABALLEA sera en charge du suivi et entretien des bâtiments communaux et sécurité. Monsieur le Maire informe également la désignation de 3 conseillers municipaux délégués : Marie-Françoise QUELENNEC sera en charge de la relation avec la population et des services sociaux extérieurs, Serge MER sera en charge des associations et Sylviane SALIOU s'occupera de la culture et du patrimoine.

3- Composition des Commissions Communales et des différentes instances

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'avoir des commissions communales au sein de la municipalité. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la répartition des élus au sein des commissions communales ainsi que des différentes instances extérieures.

4- Désignation des membres du Conseil Municipal au CCAS,

Suite aux explications de Monsieur le Maire, sont élus membres du conseil d'administration du CCAS et désignés pour siéger au Conseil d'administration du CCAS: Jean JEZEQUEL, Président (de droit), Emmanuelle POSTEC, Marie Françoise QUELENNEC, Jean-Luc PAUGAM et Annie CREAC'H

5- Attribution des lots de travaux de viabilisation pour le nouveau Lotissement communal des Genêts (16 lots),

Suite à l'avis d'appel public à concurrence et à l'analyse des offres d'ING Concept, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir les offres des entreprises économiquement les mieux disantes:

Lot 1 : Entreprise CRENN TP pour le terrassement pour 70 000€ HT – Lot 2 : Entreprise LOUSSOT pour le réseau d'eaux pluviales pour 32 700€ et Lot 3 Maçonnerie et aménagement paysager avec l'entreprise JO SIMON pour 29 945€ HT

6- Fixation du prix de vente au m² au Lotissement communal des Genêts,

Considérant qu'il convient de fixer le prix de vente des terrains afin de permettre leur commercialisation ;
Considérant que ce prix doit tenir compte du coût de revient de l'opération (acquisition foncière, travaux de viabilisation, frais divers);
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix de vente du m² de terrain à bâtir dans le lotissement des Genêts à **48€ TTC.**

Les frais de raccordement seront à la charge des pétitionnaires. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

7- SDEF : Travaux de raccordement au réseaux basse tension, éclairage public et télécom au Lotissement des Genêts,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Raccordement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Lotissement communal des Genêts (16 lots).

L'estimation des dépenses se monte à 105 500€ HT avec un financement du SDEF de 41 950€. Reste à la charge de la Commune une participation de 61 150€ TTC. Accord des membres du Conseil Municipal.

8- Programme d'entretien de voirie communale 2026,

Compte tenu des dégradations dues aux conditions climatiques de l'hiver et suite aux explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal retiennent l'offre d'EUROVIA Bretagne pour réaliser les travaux d'entretien sur la voirie communale - programme 2026: VC 6- Croas Lambader – bourg / VC 18- Merdiez / VC – Kergaradec / VC 24- Prat ar C'holven- Le Gollen / VC 8- Mezautrous.

9- Remplacement du Photocopieur de la mairie,

Après étude de plusieurs offres, il apparaît que la solution proposée par Konika Minolta avec une adhésion à la CANUT (150€/an), présente les meilleures garanties en termes de coût global, de qualité de service et d'adéquation aux besoins de la mairie.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le remplacement du photocopieur actuel de la mairie par un nouvel équipement en location et retient l'offre de la société Konika Minolta pour un montant de 56€ HT par mois.